

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 25 septembre 2008

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Jeudi 25 septembre 2008
à 18 heures au Centre Lorin de la Croix – Rue Edouard André – LA CROIX EN TOURAINE**

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- **Procès Verbal de la Précédente réunion**
- **Décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de signature**
- **REOM – Déchets Ménagers & Assimilés**
 - o **Tarifs du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009**
 - o **Avenant de prolongation au Contrat de Gestion des Déchetteries**
 - o **Avenant avec UPM**
 - o **Décision Modificative**
 - o **Bilan d'activités 2007 du SMITOM d'Amboise**
- **Pays Loire Touraine :**
 - o **Nouveaux projets à inscrire à la révision du Contrat de Pays**
 - **Piscine Communautaire – Phase 3**
 - **Extension des Zones d'Activités (Civray de Touraine & Athée sur Cher)**
 - **Indre à Vélo**
- **ZA de Sublaines – Acquisitions de terrains**
- **Gymnases Communautaires – Règlement Intérieur**
- **SCOT ABC : Rapport d'activités**
- **1 % Paysage : accord sur la participation au Comité de Pilotage**
- **Modification n°3 au POS de St Martin le Beau**
- **Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Cher – Avis de la CCBVC sur le dossier mis à enquête publique**
- **Commissions :**
 - o **Communication le 28 août 2008**
 - o **Habitat / Cadre de Vie / Gens du Voyage le 4 septembre 2008**
 - o **Culture / Tourisme le 8 septembre 2008**
 - o **Gestion du Sport le 9 septembre 2008**
 - o **Aménagement de l'Espace – Déchets Ménagers le 10 septembre 2008**
 - o **Affaires Economiques le 18 septembre 2008**
- **Questions diverses**

La Présidente
Jocelyne COCHIN

SEANCE du 25 septembre 2008

L'An deux mil huit, le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre d'animation Lorin de La Croix, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Robert PAPINEAU - M. Philippe VASLIN - M. PESTIE Jean - Pierre.

Bléré : Mme Françoise BAROU - M. Jean François DEJUST - M. Georges FORTIER.

Excusés : M. Robert GAUTHIER - M. Jean Serge RAFEL.

Chenonceaux : M. Michel LE GOFF.

Excusé : M. Daniel CHAMPION, Pouvoir à M. Michel LE GOFF.

Chisseaux : MM. Franck AUGIAS, Michel JACQUEMET.

Excusé : M. Pierre BAUER, pouvoir à M. Michel JACQUEMET.

Cigogné : M. Gérard JACQUES - M. Michel DUVAL.

Civray de Touraine : M. Alain BERNARD - M. Francis GELY.

Courçay : M. Jean-François BISTER.

Excusée : Mme Béatrice BOYER, pouvoir à M. Jean-François BISTER.

Dierre : M. Max BESNARD.

Excusée : Mme Françoise PICARD.

Epeigné les Bois : M. Jean-Michel PRIEUR - M. Michel MERGOT.

Francueil : M. Jean-Louis CHERY.

Absent excusé : M. Jean François LEPAGE.

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. Claude BUNET - M. Denis CHANTREL

Luzillé : M. Jacky GAUVIN - Mme Regina MERY.

Saint Martin le Beau : MM Didier AVENET - Alain SCHNEL - Philippe VERNET.

Sublaines : M. Laurent HARTMANN.

Absent excusé : M. Christian FOUASSIER.

Elu sans voix délibérative excusé : M. Alain KERBRIAND - POSTIC.

Etait également présent : Eddy JORANDON.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.

Madame Françoise BAROU est désignée secrétaire de séance

1 - Approbation du procès verbal de la réunion du 24 juillet 2008.

Sans aucune remarque, les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent le procès verbal de la précédente réunion.

2 - Décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de signature.

Madame COCHIN expose la liste des décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de signature :

- Décision 2008/027 - Sté NILFILSK France pour l'entretien annuel de l'autolaveuse du Gymnase « Les Aigremonts » - Coût annuel : 662 € HT comprenant diverses fournitures, 2 déplacements et une visite annuelle d'entretien.

3 - REOM - Déchets Ménagers & Assimilés.

A - Tarifs 2008-2009.

Monsieur Jean Francis BISTER, Vice Président en charge du dossier expose. Tous les tarifs proposés s'appliqueront à partir du 1^{er} octobre 2008. Il s'agit essentiellement d'un maintien de l'ensemble des tarifs existants.

La commission réunie récemment propose ainsi les tarifs suivants.

Le conseil communautaire,

Sur proposition de la Commission Déchets Ménagers, Environnement Aménagement de L'espace,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** les tarifs suivants en matière de REOM Déchets Ménagers et Assimilés

☞ **Tarifs de la Redevance pour la période du 1er octobre 2008 au 30 septembre 2009 (facturation biannuelle en fin de période)**

La Commission.. propose le maintien des tarifs de redevance pour la période du 1er octobre 2008 au 30 septembre 2009 comme suit :

▪ Part forfaitaire :

1. 114 € TTC pour les habitats individuels
2. 57 € TTC pour les habitats collectifs

Rappel : la part forfaitaire s'applique prorata temporis, au jour le jour.

▪ Part variable :

1. Levée du bac à 0,02 € TTC le litre levé
2. Sacs de 50 litres identifiés au nom de la CCBVC : 1 € TTC

☞ **Tarifs Accès en Déchetterie applicable aux Professionnels munis d'une carte d'accès en déchetterie (facturation trimestrielle en fin de période) :**

- Carton : 6 € HT le m³
- Végétaux : 12 € HT le m³
- Tout venant : 30 € HT le m³
- Gravats : 37 € HT le m³
- Ferraille : 5 € HT le m³
- Bois : 25 € HT le m³
- Déchets Ménagers Spéciaux -DMS - (peintures, solvants, ...) : 2 € HT par kilo (des balances sont acquises pour permettre la pesée de ces dépôts)

☞ **Renouvellement de la carte de déchetterie en cas de perte ou vol : 7 € TTC**

☞ **Tarifs des Composteurs :**

Tarifs inchangés à 30 € TTC le grand (800 litres) et 15 € TTC le petit (320 litres). Les composteurs font l'objet d'une mise à disposition au profit des foyers de notre communauté de communes dans un but de réduction du volume des déchets ménagers à collecter par la confection de compost.

☞ **Tarifs des Bacs :**

Il s'agit du tarif de vente des bacs de la Communauté de Communes en cas de détérioration.

- **Bac 120 L** : 30 € HT
- **Bac 240 L** : 36 € HT
- **Bac 340 L** : 50 € HT
- **Bac 660 L** : 120 € HT

- **RAPPELLE** que ces tarifs sont l'objet d'un vote annuel

B - Avenant de prolongation au Contrat de gestion des Déchetteries avec COVED.

La Commission propose de reporter d'un an le terme du contrat de gestion des déchetteries comme le permet le marché initial. La date de fin du contrat actuel est le 31 janvier 2009 et serait donc reportée au 31 janvier 2010.

Ce report permettra notamment la prise en compte de l'étude d'optimisation en cours de réalisation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **AUTORISE** La Présidente ou Le Vice-Président en charge des Déchets Ménagers à signer un avenant avec la société **COVED** pour prolonger le contrat de Gestion des déchetteries sur une durée de 1 an, soit du 01^{er} février 2009 au 31 janvier 2010.

C - Avenant avec UPM - Repreneur de papiers magazines.

Il s'agit d'autoriser la Présidente ou le Vice Président à signer l'avenant au contrat que nous avons avec UPM pour la reprise de nos journaux et magazines, ceci afin de prendre en compte notre adhésion à Eco Folio. Eco Folio nous versera une subvention supplémentaire en fonction de nos performances.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE La Présidente ou Le Vice-Président en charge des Déchets Ménagers à signer un avenant avec la société UPM pour prendre en compte l'adhésion de la CCBVC à Eco-Folio.

D - Décision Modificative au Budget « REOM Déchets Ménagers et Assimilés ».

Il s'agit d'alimenter le budget d'investissement notamment pour prendre en compte l'acquisition des deux balances permettant le pesage des DMS apportés par les entreprises. Aussi, la réalisation de gardes corps à la déchetterie de Bléré a été supérieure à nos prévisionnels (devis et réalisation en mars).

Enfin, cette décision modificative doit couvrir les dépenses liées à l'achat de bacs de 1000 litres. Ces bacs seront installés sur les déchetteries d'Athée sur Cher (2 bacs) et de Bléré (4 bacs).

Ils permettront de stocker proprement les bidons de pétrole, d'eau distillée... Ces bidons sont recyclables. Leur tri permettra de réaliser des économies importantes puisqu'ils seront recyclés (recettes supplémentaires) au lieu d'être traités avec les DMS (coût 2 euros le kg).

Ainsi, l'achat de ces bacs devrait être rentabilisé en moins de 2 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE la Décision Modificative au Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés » telle qu'elle :

		Dépenses	Recettes
Article D 2157	Achat de matériel divers	+ 10 000,00 €	
Article D 020	Dépenses Imprévues	- 10 000,00 €	

Monsieur Bunet fait remarquer qu'à ce jour les bidons de pétrole ou d'eau déminéralisée sont stockés dans les conteneurs bleus, avec les DMS. Monsieur Bister confirme. Ces emballages sont aujourd'hui traités avec les DMS au prix de 2 euros le kilo. En les séparant, le coût de traitement de ces emballages serait nul (seulement un coût de collecte) et la CCBVC percevrait des recettes issues de la vente des matériaux et des aides Eco-Emballages.

Le retour financier est estimé à 3 000 euros par an environ. L'amortissement de ces bacs serait donc rapide.

Monsieur Le Goff demande si un bac pourrait être mis en place à la déchetterie de Chisseaux. Monsieur Bister répond que les DMS ne sont pas collectés à Chisseaux. Néanmoins, la mise en place d'un bac pour bidons de pétrole ou d'eau déminéralisée est envisageable.

Monsieur Bunet demande si ces emballages ne pourraient pas être filmés sur palette. Monsieur Bister répond que cette solution semble peu pratique car la collecte de ces déchets n'a lieu que tous les mois.

Monsieur Bister ajoute qu'une Commune de la CCBVC a demandé la mise en place d'une benne à déchets verts sur son territoire. La proposition n'a pas été retenue par la Commission. En effet, il y a risque de dépôts de divers déchets et ce n'est pas certain que ce dispositif désengorge les bennes des déchetteries.

Par ailleurs, la CCBVC est liée avec le SMITOM d'Amboise pour le traitement des déchets verts. Or, pour un bon fonctionnement du site de compostage il est nécessaire que les déchets verts collectés n'aient pas débuté leur transformation. La mise en place de cette benne nécessiterait donc une collecte très régulière, même si la benne n'est pas remplie.

Madame Mery confirme néanmoins cette demande de la commune de Luzillé. Certains habitants peuvent, en effet, difficilement se déplacer jusqu'à la déchetterie de Bléré.

La Commune est consciente des dépenses liées à cette requête mais demande à ce que le sujet ne soit pas classé définitivement.

Suite au Grenelle de l'Environnement, d'autres moyens de financement pourraient être sollicités. Madame Méry prend l'exemple de la Fondation Nicolas Hulot.

Monsieur Bister répond que la demande de la Commune de Luzillé n'est pas classée. Néanmoins, en l'état actuel des choses, la Commission y répond négativement.

Il ajoute que le problème de la déchetterie de Bléré, aujourd'hui arrivée à saturation, doit être traité rapidement.

L'année 2009 sera ainsi l'occasion pour les élus de décider si cette déchetterie doit être déplacée, réaménagée sur place ou s'il convient de rationaliser globalement l'ensemble des 3 déchetteries.

La Commission reste ouverte à toute proposition.

Monsieur Bister aborde le sujet des composteurs individuels. A ce jour, sur 8 500 foyers, 1 000 composteurs ont été mis à disposition des habitants. Un rappel sur cette opération peut être réalisé dans les journaux communaux.

Monsieur Fortier fait remarquer que la collecte des déchets verts pourrait être restructurée. Au niveau de la Zone d'activités de Sublaines, il serait possible de mettre en place une véritable déchetterie avec de nouvelles possibilités de collecte et de tri afin de profiter de l'impact du Grenelle de l'Environnement.

Néanmoins, il ajoute que les habitants qui se déplacent en déchetteries sont souvent des personnes convaincues de l'impact de leur geste sur l'environnement.

Monsieur Fortier ajoute que dans le rapport de la Commission en charge des Déchets Ménagers, il approuve les propos de Monsieur Pestie. La mise en place de levées obligatoires change les règles du jeu pour 5% des Administrés qui ne sortent jamais leur bac. Monsieur Fortier préférerait que des actions ciblées sur ces 5% soient mises en place.

Il demande si un courrier concernant les problèmes de qualité du tri pourrait être envoyé aux habitants. Il est lui est répondu par l'affirmative.

Par ailleurs, il confirme que l'incinération sauvage des ordures ménagères est interdite mais fait remarquer que lorsqu'un marronnier est attaqué par certaines espèces de papillons, la seule solution réside dans le brûlage des feuilles.

Monsieur Bister précise que l'interdiction de brûler tous les déchets est une décision liée à un arrêté préfectoral et non pas mise en place par la CCBVC. Monsieur Fortier répond que le Préfet interprète la législation en vigueur et l'applique au niveau local.

Il ajoute que le sujet de la mise en place d'un compacteur sur les déchetteries de la CCBVC, ceci afin de limiter les rotations de bennes, devra être réétudié lors du renouvellement du marché de gestion des déchetteries.

Monsieur Bister confirme que le sujet a déjà été étudié et que cette solution n'est pas rentable (coûts de location ou d'amortissement + entretien supérieur au gain escompté).

Monsieur Chéry ajoute que cette solution serait refusée par le SMITOM. En effet, si les déchets verts sont trop compactés, le produit alors semi-fermenté poserait problème sur le centre de compostage d'Amboise.

Monsieur Schnel ajoute que, de même, le contenu des sacs jaunes ne doit pas être trop compacté pour la qualité du tri.

Monsieur Fortier demande comment les bennes de collecte sont réglées. Monsieur Bister répond que le compartiment «sacs jaunes» est moins compacté que le compartiment «ordures ménagères».

Monsieur Pestie confirme que, sur le tapis de tri, plus les emballages sont compactés, plus il est difficile de les trier.

Monsieur Schnel rappelle qu'une liste des foyers ne sortant jamais de bacs a été fournie aux Communes qui l'ont complétée en fonction des données en leur possession (résidences secondaires, achat de sacs...). Il demande si une action a été engagée par la CCBVC suite aux retours des Communes.

Par ailleurs, il demande si des visites de sites (usine d'incinération et centre de transfert) ont été organisées avec le SMITOM.

Monsieur Bister répond que presque 500 foyers n'ont jamais sortis de bacs depuis début 2008. Parallèlement à ce constat, des plaintes pour incinérations ou dépôts sauvages ont été relevées. De plus, le Conseil Général note une augmentation des tonnages de déchets collectés le long de routes départementales ainsi que les communes notamment Bléré.

Suite à l'enquête dans les Communes, une lettre a été envoyée à l'ensemble des habitants ne sortant jamais de bac, sans aucune raison particulière. Un rappel concernant la législation, et les risques encourus (amende) a ainsi été réalisé.

Suite à cet envoi, environ 80 appels téléphoniques ou réponses par courrier ont été enregistrés. Depuis, certains bacs ressortent. D'autres habitants achètent des sacs.

Monsieur Schnel fait remarquer que la CCBVC aurait pu envoyer une copie de cette lettre dans chaque commune. De plus, il demande à ce qu'une nouvelle liste, mise à jour soit communiquée en fonction des différentes réponses obtenues.

Monsieur Bister répond que cette demande sera satisfaite. Il ajoute que des visites du Centre de transfert d'Amboise et de l'Usine d'incinération de Blois sont programmées en octobre, avec la Commission.

E - Bilan d'activités 2007 du SMITOM d'Amboise.

Monsieur Fortier observe que, dans ce rapport, le coût de traitement des déchets verts est mentionné. Ce coût facturé à la CCBVC est de 28.5 euros par tonne entrante. Par contre, les recettes issues de la vente du compost ne sont pas mentionnées.

Par ailleurs, avec la mise en place de la redevance incitative, le but de la CCBVC est de diminuer la proportion de déchets non recyclables.

La gestion du SMITOM ces dernières années présentait des lacunes. L'excédent s'élevait à 584 201 euros. Les représentants de la CCBVC ont alors demandé un reversement d'une partie de cet excédent aux collectivités adhérentes. La répartition s'est alors faite en fonction des tonnages. Il faut noter que les Collectivités qui font des efforts dans le sens de l'environnement ne sont alors pas récompensées.

Un courrier au SMITOM devrait être fait en ce sens.

Monsieur Schnel, Vice-Président au sein du SMITOM intervient. Ce sujet concerne l'année 2007. Le mode de répartition de la somme reversée aux Collectivités avait été voté l'année dernière. Il est difficile de le contester aujourd'hui.

Monsieur Fortier répond qu'il s'agit d'un constat.

Monsieur Schnel ajoute que Monsieur Fortier n'a pas tort sur le principe. La meilleure solution serait de travailler en commun afin d'optimiser au mieux les différents services de gestion des déchets ménagers.

Madame Cochin fait remarquer que c'est le rôle des élus de proposer ce travail en commun.

Monsieur Fortier confirme que, selon lui, la gestion du SMITOM doit être revue.

Monsieur Schnel répond qu'un travail sur le sujet est envisageable.

Madame Cochin ajoute que le fait de trier au maximum ses déchets permet de diminuer les tonnages, ce qui joue sur les finances du SMITOM.

Monsieur Schnel confirme que si l'ensemble des administrés triait bien, la gestion du SMITOM serait difficile financièrement.

Monsieur Fortier ajoute que parallèlement, si le tri sélectif est bien fait, les recettes issues de la vente des matériaux et des aides Eco-Emballages augmentent. Il y a un double langage dans ce qui est exposé.

Monsieur Bister fait remarquer que de toute façon, la CCBVC est liée par convention au SMITOM. Il est difficile de modifier cet aspect du service.

Une rencontre avec Monsieur André, Président du SMITOM, a été organisée. Tous les intervenants sont conscients des problèmes à venir sur lesquels il faudra se pencher (coûts du carburant...).

Monsieur Duval informe les élus que le SMITOM organise une vente aux particuliers de son compost le 26 septembre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, PREND ACTE du rapport d'activités 2007 du SMITOM d'Amboise.

4 - Pays Loire Touraine :

A - Nouveaux projets à inscrire à la révision du Contrat de Pays.

La Présidente expose :

Les projets déposés doivent être engagés avant le 16 octobre 2010 et le solde de subvention doit être sollicité avant le 16 octobre 2011.

Elle propose l'ajout, au moment de la révision au titre des programmes de la Communauté de Communes, des opérations suivantes :

- ☞ Tranche 3 de la piscine communautaire de Bléré-Val de Cher (vestiaires) : coût des travaux (estimatif 2003) 600 000 € - Subvention de la Région via le Contrat de Pays : 50 % plafonnés à 300 000 € d'aides (renseignements obtenus auprès de Delphine HENRY).
- ☞ Extension des Zones d'Activités de Ferrière à Athée sur Cher et des Zones de Bléré sur Civray de Touraine.
- ☞ Indre à Vélo d'Azay le Rideau à Chenonceaux : ce projet avait déjà été identifié en mai. Le coût est de 12 500 € subventionné à 80 % par le Conseil Général et le Pays.

Pour mémoire, les projets maintenus au titre du contrat de Pays sont les suivants :

- La création d'un jardin d'arc à la Croix en Touraine.
- La Za de Sublaines.

L'ensemble de ces sujets avait déjà été évoqué.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE d'inscrire, au moment de la révision du Contrat de Pays, au titre des programmes de la Communauté de Communes, les opérations suivantes :

- **Tranche 3 de la piscine communautaire de Bléré-Val de Cher (vestiaires).**
- **Extension des Zones d'Activités de Ferrière à Athée sur Cher et des Zones de Bléré sur Civray de Touraine.**
- **Indre à Vélo d'Azay le Rideau à Chenonceaux.**

5 - ZA de Sublaines - Acquisitions de terrains.

Monsieur Bernard expose :

Il s'agit d'autoriser l'acquisition des parcelles suivantes :

- Achat de terrains à la Commune de Sublaines. Il n'y a pas d'indemnités d'éviction puisque ces terrains ne sont pas loués. Parcelles n° 7 & 8 d'une surface totale de 3 ha 08 a 84 ca.
- Achat d'une parcelle à M. DOUMAS d'une contenance de 71 a 50 ca / ZR 9.
- Achat d'une parcelle à l'Association Foncière de Remembrement de Bléré Sublaines Cigogné - Proposition de Monsieur le Maire de Sublaines en tant que Président à l'euro symbolique. Cette parcelle est située en bordure de l'autoroute A 85 pour une surface de 91 a 98 ca. / Parcelle ZR 13.

Pour information, la signature définitive des actes d'acquisition des parcelles ZR 2, 4, 5 et 6 pour une surface totale de 10 ha 86 a 37 ca doit avoir lieu avant le 15 octobre prochain.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE d'autoriser la Présidente ou le Vice-Président en charge des Affaires Economiques, à signer tout acte ou document pour l'achat des parcelles suivantes :

- **Achat de terrains à la Commune de Sublaines. Parcelles n° 7 & 8 d'une surface totale de 3 ha 08 a 84 ca.**
- **Achat d'une parcelle à M. DOUMAS d'une contenance de 71 a 50 ca / ZR 9.**
- **Achat d'une parcelle à l'Association Foncière de Remembrement de Bléré Sublaines Cigogné - Cette parcelle est située en bordure de l'autoroute A 85 pour une surface de 91 a 98 ca. / Parcelle ZR 13.**

Monsieur Bernard ajoute qu'une réunion de travail avec la Société Somival, chargée du suivi du dossier concernant les extensions des Zones d'activités, a été organisée.

6 - Gymnases Communautaires - Règlement Intérieur.

Monsieur Papineau présente le projet de règlement intérieur applicable aux deux gymnases des Aigremonts et du Refleusoir. Le Conseil doit délibérer sur ce projet.

Il fait remarquer que les articles 9 et 10 sont inversés sur le document présenté aux élus.

Tous les intervenants ou utilisateurs des Gymnases sont informés de ce nouveau règlement. En dehors du créneau qui leur est accordé, toute Association ou entité désirant avoir accès au Gymnase doit faire une demande auprès de la CCBVC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le règlement intérieur des Gymnases Communautaires.

Monsieur Papineau présente un bilan de la dernière réunion de la Commission de Gestion des Sports.

La Commission travaille sur deux sujets :

- Tout d'abord, certaines pièces ou certains équipements installés sur la piscine ne sont pas conformes au CCTP qui avait été rédigé. Un rendez-vous avec le Maître d'œuvre a eu lieu. Il reconnaît sa responsabilité en la matière. La suite du dossier sera à aborder avec la Société Cegelec.
- En second lieu, certaines demandes de subventions de la part de diverses Associations sont étudiées. La plupart sont hors de la compétence de la CCBVC ou non inscrites au budget. Il est donc difficile d'y répondre favorablement.

7 - SCOT ABC : Rapport d'activités.

La Présidente présente le document. Le conseil communautaire doit en prendre acte.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, PREND ACTE du rapport d'activités 2007 du SCOT ABC.

8 - 1 % Paysage : accord sur la participation au Comité de Pilotage.

Madame la Présidente a reçu du Préfet de Région un courrier sollicitant la participation de la CCBVC au Comité de Pilotage. La première réunion devrait se dérouler en novembre et elle en précisera les axes.

La Présidente ajoute qu'elle a accepté de participer à ce Comité de Pilotage.

Monsieur Gauvin fait remarquer que les problèmes de nuisances sonores restent d'actualité. La Commune va demander à ce que des mesures soient prises afin de lutter contre ces nuisances.

Monsieur Mergot ajoute que la Commune d'Epeigné les Bois rencontre les mêmes nuisances. La société Cofiroute a réalisé des mesures de bruit avant l'ouverture de l'A85. De nouvelles mesures doivent être effectuées en automne.

9 - Modification n°3 au POS de St Martin le Beau.

Monsieur Avenet présente le dossier. Une extension de la Zone d'Activités de la Folie est envisagée entre l'ancienne et la nouvelle RD 140. La zone concernée devait initialement être destinée à un aménagement pour les gens du voyage se sédentarisant. Le projet n'a pas pu aboutir. La surface de cette zone est de 8 000 m², en limite de la Zone d'Activités.

Monsieur Chantrel demande si la zone est inscrite au niveau du SCOT. Monsieur Avenet confirme.

Monsieur Fortier approuve les orientations de la Mairie de Saint Martin Le Beau. Il fait remarquer qu'il convient néanmoins de limiter au maximum les activités industrielles nuisantes sur la zone. Peu de terrains en zone d'activités sont disponibles à ce jour.

Il ajoute qu'il convient néanmoins de se pencher sur le problème de la sédentarisation des gens du voyage à proximité des villages. Monsieur Avenet répond qu'il est important de prendre conscience que l'intégration des gens du voyage dépend largement du comportement des familles.

10 - Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Cher - Avis de la CCBVC sur le dossier mis à enquête publique.

Le dossier est disponible au siège de la CCBVC. Monsieur le Préfet sollicite un avis de la CCBVC.

Monsieur Avenet fait remarquer que des modifications peuvent être notées au niveau de la zone de semi-sédentarisation qui avait été mise en place en 1999 avec un relevé topographique précis. Cette limite n'est pas reprise par le PPRI. Un courrier en ce sens a été envoyé au Préfet. Ce dernier répond que dans un souci de simplification la limite a été fixée de façon droite.

La Commune a repris sa requête. Elle demande que la CCBVC l'appuie dans cette démarche afin que cette requête soit acceptée.

Monsieur Schnel et Monsieur Fortier approuvent cette demande.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DONNE UN AVIS favorable au Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Cher sous réserve de la requête formulée par M. AVENET.

11 - Commissions :

Commission Communication :

Madame Barou expose :

Cette Commission s'est réunie deux fois depuis sa création en juillet. Les élus regrettent qu'aucune communication écrite ne soit publiée pour les habitants concernant les diverses activités de la CCBVC (hormis le service déchets).

La Commission souhaite la parution d'un Journal d'informations environ 2 fois par an, au printemps et en automne.

Par ailleurs, il est important de travailler sur la mise à jour du site Internet de la CCBVC. Il convient de décider si l'on actualise le site existant ou si l'on crée un nouveau site. Un cahier des charges doit être rédigé, des entreprises spécialisées consultées et la solution la plus adaptée sera définie.

La publication du premier Journal de la CCBVC est envisagée au cours du mois de novembre.

Monsieur Dejust propose de prévoir chaque année un budget pour cette communication auprès des habitants. Madame Barou approuve cette remarque qui devra être prise en compte lors de l'élaboration du prochain budget.

Madame Mery demande si la Commission a pris connaissance des sites Internet des Communes. Monsieur Chery répond que cette démarche va être effectuée rapidement.

Madame Cochin fait remarquer que toutes les Communes de la CCBVC disposent d'un site Internet via le site de la Communauté de Communes, et que d'autres communes ont parfois des sites indépendants.

Monsieur Fortier rappelle que le site Internet de la CCBVC devait initialement servir à toutes les Communes adhérentes avec une organisation mise en place avec les élus et les secrétaires suite à une réunion d'information. Le site est, de même, ouvert au monde associatif du territoire de la CCBVC.

Aujourd'hui, les élus s'accaparent difficilement le produit qui leur paraît compliqué faute de bien le connaître.

Le budget de gestion du site était pris sur le poste de Madame Fortier au sein de la CCBVC. Monsieur Fortier ajoute que le fait que le site ne soit pas à jour est dû au fait que les élus ne l'ont pas fait fonctionner.

Il informe le Conseil que suite à une conversation, la veille, avec Madame Cochin et Madame Gaudron, il ressort que ce non-intérêt pour le site Internet de la CCBVC est perçu à l'égard de tous les sites Internet.

A l'époque, le Cahier des charges avait été rédigé avec Messieurs Jaffredo et Chantrel.

Madame Mery propose l'aide d'un Conseiller Municipal de Luzillé travaillant dans l'informatique.

Monsieur Fortier rappelle que tout le travail sur le site Internet a été mené à la demande des élus communautaires.

Monsieur Jacques fait remarquer que le site est bien fait mais que les Communes ne l'ont pas suffisamment alimenté en fonction de leur actualité.

Il demande si aujourd'hui un agent est capable de le gérer ou si un recrutement ne serait pas judicieux. Monsieur Fortier approuve.

Madame Cochin note que les générations de nouveaux élus sauront sans doute gérer directement les sites Internet comme celui de la CCBVC.

Commission Culture et Tourisme :

Le Vice-Président expose.

La Commission travaille actuellement sur la programmation 2009. Il souligne le fait que les manifestations de Jours de Fête ont été très appréciées. Le public était au rendez-vous.

12 - Questions diverses :

Gendarmerie de Bléré :

La Présidente expose.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 2 septembre après midi et a autorisé 6 groupements à déposer une offre sur les 19 candidats.

Collecte « Déchets Ménagers et Assimilés » des communes de Luzillé,
Francueil & Epeigné les Bois.

Ces communes sont actuellement collectées le jeudi. A compter du 1er octobre, la collecte se fera le vendredi. Une information sera envoyée à tous les foyers aux frais de Véolia pour cette modification. En effet, le déplacement de la collecte se fait à la demande de la société prestataire.

Natura 2000.

Monsieur Gauvin expose.

De nombreuses réunions ont été organisées sur le sujet qui commence à se décanter. Il convient maintenant de décider si une Commission particulière travaillera sur ce sujet de la protection des oiseaux ou si le Préfet arbitrera directement le débat.

Le périmètre concerné pour la protection des oiseaux (liste à réaliser) est d'environ 13 000 hectares.

Les propriétaires peuvent passer des contrats avec l'Administration avec possibilité de demander une indemnité de 600 euros afin de compenser les contraintes liées à la mise en place du périmètre. Une définition des parcelles éligibles doit être réalisée.

L'objectif est de placer 300 hectares sous contrat.

Le DOCOB a été réalisé par un groupe de travail.

Monsieur Fortier rappelle que, malgré les demandes de la CCBVC concernant la ZA de Sublaines, la zone de protection ne sera pas repoussée. L'autoroute représente la limite nord de la zone.

Cher canalisé.

Madame Cochin donne lecture du courrier envoyé par la CCBVC. Le Syndicat du Cher canalisé a répondu.

Monsieur Chéry rappelle que l'Union régionale est contre le projet. L'union départementale y est favorable.

Une réunion publique d'information est organisée le 17 octobre à Francueil.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 20h00.

La Secrétaire de Séance
Françoise BAROU

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Les Elus Communautaires